



PAR FRANÇOIS ECALLE, ancien rapporteur général de la Cour des comptes, président de Fipeco*

LA LEÇON D'ÉCO

Dette publique : l'impôt n'est pas la solution

La France, qui a déjà le niveau le plus élevé de prélèvements obligatoires de l'OCDE, pourra-t-elle augmenter les impôts pour rembourser sa dette ? Probablement pas...

La crise économique entraînera une augmentation considérable du déficit et de l'endettement publics, mais la dette ne peut pas augmenter indéfiniment plus vite que le PIB. Celui-ci est en effet une mesure de l'assiette sur laquelle sont prélevés les impôts et les cotisations sociales qui devront permettre de rembourser la dette. Il faudra donc, à plus ou moins long terme, stabiliser le ratio dette/PIB et éventuellement le ramener à un niveau plus soutenable. Pour cela, il faudra réduire le déficit public, et la reprise de la croissance ne suffira probablement pas. L'histoire économique de la France montre que, dans ces conditions, les prélèvements obligatoires ont souvent été augmentés pour réduire le déficit.

La France a cependant déjà un niveau trop élevé de prélèvements obligatoires, le plus élevé parmi les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ce qui grève la compétitivité de ses entreprises et l'attractivité de son territoire. De nouvelles hausses risqueraient de freiner l'investissement des entreprises, jusqu'à le rabaisser à un niveau très bas à l'issue de la crise. Elles pourraient aussi inciter les ménages à accroître leur épargne de précaution, qui sera sans doute déjà très élevée. Une augmentation des impôts dans les autres pays pourrait nous laisser une marge de hausse, mais il faudrait qu'elle soit très forte. Il reste en revanche souhaitable de supprimer les dépenses publiques dont l'utilité est insuffisante au regard des prélèvements obligatoires nécessaires pour les financer, et il en existe beaucoup, mais ce sera politiquement très difficile en France.

Il faudra surtout compter sur le financement de l'Etat par la Banque centrale européenne (BCE) en

espérant qu'il aura un effet inflationniste, car l'inflation accroît le PIB en valeur et réduit donc le rapport dette/PIB, mais pas trop, car une inflation trop forte a un coût économique et social élevé. L'inflation est en outre une solution qui butera sur des obstacles particuliers dans la zone euro. En effet, les pays fortement endettés voudront amener la BCE à relever sa cible d'inflation tandis que les autres pays s'y opposeront, notamment l'Allemagne, qui reste traumatisée par l'hyperinflation des années 1920. En outre, une inflation plus forte en moyenne dans la zone euro pourrait s'accompagner d'une divergence accrue des taux d'inflation nationaux des pays membres et donc d'écart de compétitivité plus importants.

S'IL PARAÎT NÉANMOINS NÉCESSAIRE d'augmenter les prélèvements obligatoires, la moins mauvaise solution serait de reprendre les 8 milliards d'euros que gagneront les 20% de ménages les plus aisés du fait de la suppression de la taxe d'habitation sur leur résidence principale, non pas en rétablissant cette taxe, car c'est techniquement et juridiquement difficile, mais en majorant le taux des tranches supérieures de l'impôt sur le revenu.

Rétablir un impôt sur le patrimoine financier (il a été maintenu sur l'immobilier) n'est pas souhaitable. En effet, un tel impôt risquerait de dissuader les ménages d'investir en actions, alors que les entreprises auront un très grand besoin de fonds propres et que le krach boursier aura réduit l'appétence de leurs actionnaires. Un impôt exceptionnel non reductible n'aurait pas ces inconvénients en théorie, mais il les aurait en pratique, car les Français anticiperaient, non sans raison, sa reconduction. ■

*Site d'information sur les finances publiques (Fipeco.fr).